

OCDE : la Suisse face à l'imposition minimale de 15%

Le Conseil fédéral propose un impôt complémentaire pour mettre en œuvre le projet conjoint de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du groupe des vingt principaux pays industrialisés et émergents (G20). Pour rappel, ce projet concerne l'imposition des grandes entreprises internationales et de l'économie numérique.

Conformément à l'accord, la Suisse va prévoir un impôt minimum de 15% et percevra pour cela un impôt complémentaire. La Confédération devrait participer à hauteur de 25 % aux recettes de ce dernier. Les 75 % restants reviendront aux cantons et aux communes. L'application de l'impôt complémentaire est limitée aux grands groupes d'entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires mondial d'au moins 750 millions d'euros et dont le taux d'imposition est inférieur au taux d'imposition minimal de 15 %.

Des discussions sont en cours pour discuter de la répartition de l'impôt complémentaire. Les partis de gauche revendiquent une exclusivité de son attribution à la Confédération, alors que les partis du centre droit préconisent une attribution exclusive aux cantons et aux communes.

Pour plus d'infos :

- [Communiqué du Conseil fédéral du 23 juin 2022](#)
- [Message du Conseil fédéral](#)
- [Projet d'arrêté fédéral](#)